



CERCLE NAUTIQUE CALÉDONIEN
• NOUMÉA YACHT CLUB •

INSTRUCTIONS DE COURSE

Challenge 2020

RS Feva – 29er

Organisés par le Cercle Nautique Calédonien



- ✓ Régate challenge 1 : samedi 7 mars et dimanche 8 mars 2020
- ✓ Régate challenge 2 : samedi 4 avril et dimanche 5 avril 2020
- ✓ Régate challenge 3 : dimanche 17 mai 2020
- ✓ Régate challenge 4 : samedi 6 juin et dimanche 7 juin 2020
- ✓ Régate challenge 5 : samedi 25 juillet et dimanche 26 juillet 2020
- ✓ Régate Challenge 6 : samedi 29 août et dimanche 30 août 2020
- ✓ Régate Challenge 7 : samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre

Nouméa – Nouvelle Calédonie

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2017-2020*,
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé à la base Nautique.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé à la base Nautique.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affalé de l'Aperçu, sauf délai différent précisé en **annexe** (ceci modifie Signaux de course).

5. PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Dates des courses :

- ✓ Régate challenge 1 : samedi 7 mars et dimanche 8 mars 2020
- ✓ Régate challenge 2 : samedi 4 avril et dimanche 5 avril 2020
- ✓ Régate challenge 3 : dimanche 17 mai 2020
- ✓ Régate challenge 4 : samedi 6 juin et dimanche 7 juin 2020
- ✓ Régate challenge 5 : samedi 25 juillet et dimanche 26 juillet 2020
- ✓ Régate Challenge 6 : samedi 29 août et dimanche 30 août 2020
- ✓ Régate Challenge 7 : samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre

- 5.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est 13h30 le samedi et 09h le dimanche.
- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

6. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe des 29er sera le pavillon 29^{er}
Le Pavillon de classe des RS feva sera le pavillon RS feva

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est la baie des citrons et ses alentours.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** en incluant les angles approximatifs entre les bords de parcours, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours. Les signaux définissant le parcours à effectuer sont défini en annexe.

9. MARQUES

9.1

| Départ | Parcours | Parcours RS feva | Dégagement | Changement Rs Feva et 2ger | Arrivée |
|--------------------|-------------------|------------------|-------------------|----------------------------|--------------------|
| Bouée bâton orange | Bouée bâton jaune | Bouée Bâton Vert | Bouée bâton jaune | Bouée bâton blanche | Bouée bâton orange |

- 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **Annexe ZONES DE COURSE**.

11. LE DEPART

- 11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

- 12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1 **Si un jury est présent sut l'eau** : Jugement sur l'eau : L'annexe 1 jugement semi-direct s'applique. (Règlement en annexe)
- 14.2 S'il n'y a pas de jury sur l'eau : application des RCV

- 14.2.1 La pénalité pour des infractions du chapitre 2 des RCV sera d'un tour, ceci modifie la règle 44.1.

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

- 15.1 Les temps limites et les temps cibles sont :

| Classe | Temps cible | Temps limite pour finir pour le 1 ^{er} | Temps limite pour finir le 1 ^{er} bord |
|--------|-------------|---|---|
| 29er | 25 minutes | 40 minutes | 10 minutes |

Le manquement à respecter le temps cible ne constituera pas motif à réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

- 15.2 Pour les épreuves courues en temps réel, les bateaux ne finissant pas dans un délai de 10 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

- 16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury situé à la base Nautique. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
- 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
- 16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury situé à la base nautique. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.
- 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
- 16.6 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :
- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité de l'épreuve
 - Bateaux accompagnateurs
 - Communication radio
- 16.7 Le dernier jour de la régata, une demande de réparation doit être déposée :
- (a) dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - (b) pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1 2 courses doivent être validées pour valider la compétition.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 5 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses.
 - (b) Quand 6 à 11 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise.

- (c) Quand 12 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 18.2 Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE

Les bateaux doivent porter la publicité fournie par l'AO, selon les conditions précisées en **annexe**.

22. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme précisé en **annexe**.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés.
- 23.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. COMMUNICATION RADIO

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

25. PRIX

Chaque régata du challenge sera suivie d'une annonce des résultats au club house du CNC ou à la base Nautique. Une mise à jour du classement général du challenge sera annoncée à cette occasion.

Le 18 novembre 2020 seront présentés les résultats du challenge annuel.

L'équipage qui aura le meilleur score sera déclaré vainqueur du challenge 29er ou RS Feva 2020, et verra son nom inscrit sur un trophée, qui résidera dans le club du skipper et sera remis en jeu en 2021.

26. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Arbitres désignés :

Président-e du comité de course : [**Félicé, Minier**]

Président-e du jury : [**Philippe, Mazard**]

ANNEXE JUGEMENT SEMI-DIRECT

Version 3 : mars 2020

Les règles de cette annexe modifient les RCV 44.1, 60.1, 62.1, 63.1, 64.1, 66 et 70.

SD1 Remplacer le premier paragraphe de la RCV 44.1 par : « Un bateau peut effectuer une pénalité d'un tour conformément à la RCV 44.2 quand, dans un incident pendant qu'il est en course, il peut avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 (sauf quand il a causé un dommage sérieux ou une blessure) et/ou la RCV 31 ».

Pour les planches, la pénalité d'un tour est un tour de 360°, sans exigence de virement ou d'empannage.

Pour certaines classes, la pénalité d'un tour pourra être remplacée par une pénalité de 2 tours après accord de la CCA.

SD2 La RCV 64.1(a) est modifiée de sorte que la disposition permettant d'exonérer un bateau peut être utilisée par les juges sans instruction, et elle prévaut sur toute instruction conflictuelle de cette annexe.

SD3 Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV ou la RCV 31 est enfreinte, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge.

Si un bateau est impliqué dans un incident où une règle du chapitre 2 est enfreinte, ou s'il voit une infraction à la RCV 31, ce bateau peut réclamer

- en hélant « Proteste » et

- en arborant visiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (inutile si la longueur de coque du bateau réclamant est inférieure à 6 mètres).

Dans ce cas, et si aucun bateau n'effectue de pénalité conformément à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle et signaler la pénalité :

- par un coup de sifflet,

- en pointant vers lui un pavillon rouge, et

- en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.

SD4 Quand un bateau enfreint

- une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors, ou

- la RCV 31, ou

- la RCV 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage, ou

- la RCV 42, le jury peut le pénaliser et signaler la pénalité par un coup de sifflet, en pointant vers lui un pavillon rouge et en le désignant.

Le bateau désigné devra alors effectuer une pénalité selon SD1.

SD5 Si le bateau désigné

- n'effectue pas de pénalité, ou

- ne l'effectue pas correctement, ou

- obtient un avantage malgré une pénalité effectuée, le jury pourra lui imposer un ou plusieurs tours de pénalité à effectuer selon la RCV 44.2, ou réclamer contre ce bateau selon la RCV 60.3.

SD6 Quand un incident a été jugé sur l'eau, le même incident ne pourra donner ensuite motif à réclamation, sauf selon SD5, ou à demande de réparation sauf pour la RCV 14 si le bateau a causé une blessure ou un dommage sérieux ou si la règle 2 peut avoir été enfreinte. Une décision, action ou absence d'action d'un juge ne pourra pas être motif à une demande de réparation, de réouverture ou être soumise à appel.

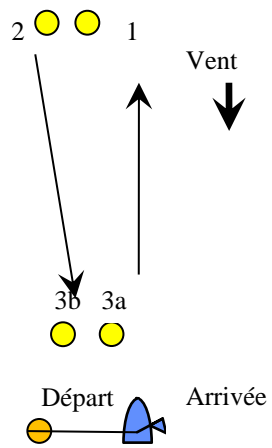
SD7 Les bateaux jury peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne pourra pas donner lieu à une demande de réparation d'un bateau (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

SD8 La procédure normale de réclamation reste applicable pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau ayant entraîné une pénalité du bateau en infraction

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »**Parcours Banane 1 tours « Flamme 1 »**

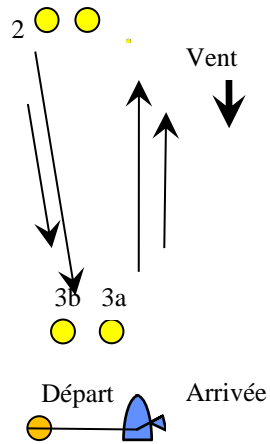
Départ ; 1 ; 2 ; Arrivée

Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord



Parcours Banane 2 tours « flamme 2 »

Départ ; 1 ; 2 ; 3a ou 3b ; 1 ; 2 ; Arrivée
 Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord
 Les marques 3a et 3b forment une porte



Parcours Banane 3 tours "Pavillon Oscar + flamme 3"

Départ ; 1 ; 2 ; 3a ou 3b ; 1 ; 2 ; 3a ou 3b ; 1 ; 2 ; Arrivée
 Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord
 Les marques 3a et 3b forment une porte

